



Pôle Erdre et Loire

Décision n°2025 - 1082

Objet : Mauves-sur-Loire- rue de la Duellière – Déclassement de la parcelle cadastrée section B n°2042 sise 200 rue de la Duellière.

Cession à Madame Solange BOURY.

Réf. : 3.5.1/3.2.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (points 11.4.6) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le déclassement de tout bien immobilier,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (points 11.1.2. a) portant délégation du Conseil à la Présidente pour réaliser toute cession immobilière, ou tout apport en nature, et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires, lorsque le montant du bien (ou sa valeur vénale lorsque la transaction se fait à titre gratuit ou à l'euro symbolique), hors indemnités et frais d'acte ou de procédure, est inférieur à 180 000 € HT,

Vu l'arrêté n°2025-66 du 8 octobre 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'avis favorable de France Domaine n° 2024-44094-32402 en date du 15/05/2024 pour une cession au prix de 11 500 €,

Considérant que cette parcelle ne présente pas d'intérêt pour Nantes Métropole et constatant sa désaffectation,

Considérant que la valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 180 000 euros HT

Décide

Article 1. Mauves-sur-Loire – rue de la Duellière – Déclassement de la parcelle cadastrée section B n°2042 sise au 200 rue de la Duellière.

Article 2. Mauves-sur-Loire – rue de la Duellière – Cession à Madame Solange BOURY, de la parcelle cadastrée B n°2042, nécessaire pour régulariser une situation de fait avec la propriétaire du terrain de la parcelle voisine cadastrée section B n°90 – Surface : 124 m² - Montant de la cession : 11 500 €.

Article 3. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **13 OCT. 2025**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

14 NOV. 2025